

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le mercredi vingt janvier deux mille vingt et un (20 janvier 2021).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le mercredi vingt janvier deux mille vingt et un (20 janvier 2021) à 16 h 30, à huis clos, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents, par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière, lesquels sont présents dans la salle des comités.

Monsieur le conseiller Denis Vouligny est absent.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 19 janvier 2021.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

### **RÉSOLUTION 21-017**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 21-018**

#### **POLITIQUE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE BÉCANCOUR**

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de la résolution numéro 19-088 adoptée à la séance du 4 mars 2019, la Ville adoptait et approuvait la politique intitulée : « Fonds de développement – Ville de Bécancour »;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de la résolution numéro 19-118 adoptée à la séance du 1<sup>er</sup> avril 2019, la Ville adoptait et approuvait la politique intitulée : « Fonds de développement – Ville de Bécancour », en remplacement de la politique adoptée à la séance du 4 mars 2019 et créait un comité d'évaluation chargé d'étudier et d'évaluer les demandes d'aide financière reçues dans le cadre du fonds de développement de la Ville de Bécancour;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer cette politique afin de créer un nouveau volet à ce programme, lequel volet vise à apporter une aide financière à des projets d'envergures qui visent, en plus de créer ou consolider des emplois, à revitaliser et favoriser le développement économique du secteur Sainte-Gertrude;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal adopte et approuve la *Politique relative au fonds de développement de la Ville de Bécancour*, jointe à la présente résolution comme ANNEXE A pour en faire partie intégrante, laquelle remplace la politique intitulée : « Fonds de développement – Ville de Bécancour » adoptée par la résolution numéro 19-118 adoptée à la séance du 1<sup>er</sup> avril 2019.

## **ADOPTÉE**

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Étant donné que la séance s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence physique des citoyens, ces derniers ont été invités à adresser leurs questions par écrit ou par téléphone avant la tenue de l'assemblée. Pour ceux qui y ont assisté virtuellement, ils ont été invités à adresser leurs questions via la plateforme ZOOM.

## **RÉSOLUTION 21-019**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 16 h 34.

## **ADOPTÉE**

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Jean-Guy Dubois, maire**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**